

mardi 6 décembre 2011

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 SEPTEMBRE 2011**

L'An deux mil onze, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

**Etaient présents** : MM Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Brigitte LAUVAUX, Olivier DAPPE, Alain FERRAND, Frédéric PLANCHE, Florence LION, Stéphane DEBIAIS, Claude FRIOU, Thierry LENNE, Kip VERGER.

**Etaient absents non excusés non représentés** : Bruno FELI, Natacha BLANPAIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

**FINANCES**

**TAXE D'AMENAGEMENT : CREATION EN REMPLACEMENT DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (TLE)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Loi de Finances rectificative du 29 décembre 2010 réforme en profondeur la fiscalité de l'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Cette réforme permet de simplifier le régime des taxes et de promouvoir un usage économe des sols. Le nouveau dispositif repose en effet sur la mise en place de la Taxe d'Aménagement et sur la possibilité d'instituer un Versement pour Sous-Densité.

Il convient d'instituer cette taxe qui viendra en remplacement de la TLE par délibération avant le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

A ce jour, le taux de la TLE imposé sur la commune est de 5%. Madame le Maire ne souhaite pas augmenter le taux actuel pour le moment. Il pourra être modifié lors de la révision du POS.

En conséquence, Madame le Maire propose d'instituer la Taxe d'Aménagement au taux de 5% sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**INSTITUE** la Taxe d'Aménagement au taux de 5% sur l'ensemble du territoire.

**TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Il a été institué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 une taxe sur la consommation finale d'électricité au profit des communes au titre de leur compétences d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Auparavant, cette taxe était perçue par le syndicat d'électricité auprès duquel la commune adhérait.

La commune perçoit directement cette taxe suite à son retrait du Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet en 2010. Cette taxe est appliquée directement sur les factures. A ce jour, le taux appliqué par EDF sur la commune est de 3%.

Madame le Maire propose de maintenir le taux actuel pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**DECIDE** de reconduire le taux de 3% pour la taxe sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2012.

### **PRESENTATION DE LA DECISION DU MAIRE CONCERNANT LE MARCHE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Après de grandes difficultés avec le traiteur de la cantine scolaire pendant de nombreux mois, il a été lancé un appel d'offres pour le marché de la restauration scolaire pour les communes du RPI.

4 candidats ont déposé une offre. Après études des propositions, les représentants communaux ont décidé d'attribuer le marché de restauration scolaire à la société « Cuisine Evolutive ». Celui-ci propose un repas « traditionnel » et un repas bio régulièrement.

Madame le Maire informe qu'elle a signé le marché et qu'il convient de la présenter au conseil municipal.

### **POINT SUR LES SUBVENTIONS**

Madame le Maire informe que les dossiers de demandes de subventions ont été envoyés pour

- la toiture de la Mairie : solde de la subvention : 4 375€ pour le Conseil Général 78 et  
totalité de la subvention : 28 125 € pour le Conseil Régional d'Ile de France
- La Maison des Hirondelles : solde de la subvention : 17 850 € pour le Conseil Général 78 et  
totalité de la subvention : 22 950 € pour le Conseil Régional d'Ile de France

Travaux de drainage et restauration de l'Eglise : Les demandes seront effectuées très prochainement. Madame le Maire rappelle que l'enveloppe du marché est d'environ 160 000 €. Les travaux sont subventionnés par le Conseil Général 78 à hauteur de 50% soit environ 80 000 € et la commune est attributaire d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € par le Sénat et 6 000€ par la Sauvegarde de l'Art Français.

VRD de l'Ecole : La 1<sup>ère</sup> phase des travaux arrive à son terme et s'élève à 71 000 € HT. La commune bénéficie des subventions du programme triennal et de la DETR.

Ravalement et peinture de la Maison des Hirondelles : subvention DETR.

### **CCPH**

#### **AVENANT AU « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE / CAFY »**

Madame le Maire informe que le 2 février 2010, la Communauté de Communes du Pays Houdanais a adressé un courrier à la CAFY afin de les solliciter pour l'intégration d'actions nouvelles dans le domaine de l'enfance au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2007-2010.

La CCPH souhaitait intégrer l'arrivée de l'ALSH d'Orgerus, l'extension des 17 nouvelles places supplémentaires de l'ALSH définitif de Boutigny-Prouais, et enfin l'ouverture de l'ALSH de 30 places sur la commune de Condé sur Vesgre pour palier la fermeture de l'« ABC d'Air ».

La CCPH a reçu le 23 août 2011 un courrier de la CAFY accompagné de 8 exemplaires de l'avenant 2010-2 au CEJ à signer par la CCPH et les communes de Civry la Forêt, de Longnes, de Richebourg et de Septeuil. Pour que les demandes puissent être intégrées, l'avenant est à retourner avant le 30 septembre 2011.

Le montant prévisionnel de la subvention induite par cet avenant s'élève à 24 183€.

Pour mémoire, le montant de la subvention du CEJ pour l'année 2010 s'élève à 146 793€ (hors avenant) pour le secteur Enfance-Jeunesse et 64 669€ pour le secteur Petite Enfance.

Un nouveau CEJ pour la période du 01<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014 devrait également être proposé à la CCPH par la CAFY d'ici le 31 décembre 2011.

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°2010-2 à la convention d'objectifs et de financement contrat « enfance et jeunesse » n°200800947, proposé par la CAFY et d'autoriser Monsieur le Président de signer cet avenant.

### **COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 11 JUILLET 2011**

- Programme exceptionnel Conseil Général 78 : Liaison Bazainville/Orgerus.

- Marché d'entretien des espaces verts des bâtiments et zones communautaires.
- Micro-crèche à Dammartin-en-Serve : permis de construire.
- SPANC : Marché de Maîtrise d'œuvre.
- Clos Saint Jean : Dédommagements des exploitants pour perte de récolte.
- Appui à l'association LFM Radio.
- Fiscalité 2011.
- Finance : Décision modificative.
- Evolution du Club de Football de Longnes : convention d'utilisation provisoire du stade de Football de Longnes.
- Questions diverses.

## **URBANISME**

### **EPFY/LOTICIS**

#### **APPROBATION PROGRAMME DU ROHARD**

Le 30 août dernier, Madame le Maire a reçu un courrier de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines confirmant son accord pour la cession du terrain à la Société LOTICIS.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le projet immobilier tel que présenté par la Société Loticis.

Madame le Maire rappelle que ce projet correspond au projet fait pour l'Etude Urbaine et l'Expertise Habitat par le Cabinet Territoires Sites et Cités.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le programme immobilier tel que présenté par Loticis et,

**ACCEPTE** la cession du terrain du Rohard entre l'EPFY à la société Loticis.

#### **RACHAT DE PARCELLE COMPLEMENTAIRE POUR L'ECOLE**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de racheter 513m<sup>2</sup> pour 35 653.50€ H.T. pour compléter les 3000m<sup>2</sup> du terrain nécessaire de la future école et à la création de voirie.

Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal l'autorisent à acheter les 513m<sup>2</sup> supplémentaires et à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à acheter les 513m<sup>2</sup> supplémentaires,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

#### **REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION**

Madame le Maire informe que la réunion publique d'information et de présentation du projet du Rohard aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2011 à 10h à la salle polyvalente intercommunale A.B.C.

## **FONTAINE SAINT GERMAIN**

### **PROJET SCISSION COPROPRIETE**

Madame le Maire informe, qu'après maints entretiens téléphoniques avec les membres de la SCCV Fontaine Saint Germain et leur notaire, elle a réussi à obtenir leur accord pour sortir le cabinet médical de la copropriété du Clos Saint Germain.

Madame le Maire fait passer aux membres du Conseil Municipal le plan réalisé par Foncier Experts détaillant les parties cédées à la Commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de cession tel que présenté et de l'autoriser à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de cession,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

## **TRAVAUX-VOIRIE**

### **VOIRIE CCPH ET COMMUNE : RUE DES BRIERES**

Le 8 septembre dernier, une réunion d'informations concernant les travaux de réhabilitation de la rue des Brières a été organisée avec les riverains et les entreprises EUROVIA WATELET. Ces travaux sont mandatés par la Communauté de Communes du Pays Houdanais pour la partie allant du 1<sup>er</sup> au 33.

La partie restante soit du n°35 au n°41(voie non revêtue) sera refaite par les mêmes entreprises aux frais de la Commune pour un montant de 8 135 €. Cette partie sera intégrée par la suite dans la voirie en charge de la CCPH.

Le début des travaux est prévu le 19 septembre 2011 pour 3 semaines environ.

### **VOIRIE DE LA FUTURE ECOLE : AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Les VRD de la future école de Condé seront terminées semaine 38.

Ces travaux se sont très bien déroulés.

### **VOIRIE RD63 : TRAVAUX DE REFECTION PAR E CONSEIL GENERAL DES YVELINES**

Le 19 septembre 2011, le Conseil Général des Yvelines entreprendra les travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 63 – Rue de la Poterie, entre la rue de la Vesgre (RD 63) et la rue du Hallier (RD 936). Ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation au moyen d'un alternat à feux tricolores ou manuel.

La durée des travaux ne devrait pas dépasser une dizaine de jours.

La partie de la RD63 de l'Eglise au carrefour de la rue de la Poterie (du 2 au 16 et du 33 au 45 rue de la Vesgre) est envisagée au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

### **VOIRIE RD983 : ROND POINT SUR LE TERRITOIRE DE BOURDONNE HORS AGGLOMERATION**

A la suite des travaux de réfection de la rue de la Poterie, le Conseil Général des Yvelines lancera les travaux du rond-point sur la RD 983 entre les communes de Condé sur Vesgre et Bourdonné sur le territoire de Bourdonné.

Les travaux se déroulant en plusieurs phases et pour une durée approximative de 8 semaines, les déviations seront instituées comme suit :

- Phase 1 : réalisation du giratoire, la RD983 (entre le giratoire du Clos d'Houël et la fourche) sera barrée et déviée par la rue de la Vesgre (RD63), rue de la Poterie (RD63) et la rue du Hallier (RD936).
- Phase 2 : réalisation de la branche du giratoire côté RD936 (Rue du Hallier) sera barrée et déviée par la rue de la Poterie (RD63), rue de la Vesgre (RD63 et RD983).
- Phase 3 et 4 : réalisation de la branche du giratoire côté RD983 (à la fourche), la RD983 (entre le giratoire du Clos d'Houël et la fourche) sera mise en alternat avec feux en tant que besoin et la RD936 (Rue du Hallier) sera barrée et déviée par la rue de la Poterie (RD63), rue de la Vesgre (RD63 et RD983).

### **EGLISE : AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux sont suspendus dans l'attente de la pose de l'échafaudage autour du clocher.

La ceinture de pavés autour de l'Eglise est terminée.

L'intervention de l'entreprise BODET pour l'installation du paratonnerre aura lieu lorsque l'échafaudage sera posé.

### **ECOLE A CONDE : AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Les fondations ont été réalisées sur le premier bâtiment.

Les VRD ont été réalisés par la société POLVE et le gros œuvre par AERE 2000.

Le chantier est suivi par le cabinet COSTE.

### **MAISON DES HIRONDELLES : TRAVAUX EN COURS ET A PREVOIR.**

Les travaux de ravalement ont commencé et les peintures intérieures seront réalisées courant octobre.

### **CONTRAT RURAL : DERNIERE OPERATION « AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC »**

Madame le Maire rappelle que la programmation de ces travaux devait être réalisée en partenariat avec le Conseil Général. Dorénavant les travaux seront suivis par Foncier Experts. Monsieur De Puybaudet travaille actuellement sur les plans qui seront présentés aux membres du Conseil lors de la prochaine séance municipale.

### **TRAVAUX DIVERS**

Madame le Maire annonce des autres travaux et investissements réalisés ou en cours de réalisations:

- Habillage de la clôture du garage communal – rue de la Vallée Guérin,

- Réparation du ponton de l'étang,
- Regravillonnage de la place de l'étang,
- Achat d'un photocopieur,
- Achat de matériels techniques,
- Achat de l'escalier pour les locaux techniques,
- Achat d'une nouvelle cuve à fioul pour le GNR.

## **LA POSTE**

### **CREATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Madame le Maire informe que l'agence communale postale ouvrira le 2 novembre 2011.  
L'agence postale sera ouverte 6 jours par semaine avec une amplitude horaire de 20 heures.

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	Fermé	14h00 – 17h30
<b>Mardi</b>	Fermé	14h00 – 17h30
<b>Mercredi</b>	9h00 – 12h00	Fermé
<b>Jeudi</b>	Fermé	14h00 – 17h30
<b>Vendredi</b>	Fermé	14h00 – 17h30
<b>Samedi</b>	9h00 – 12h00	Fermé

### **NOMINATION DU PERSONNEL DETACHE A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Madame Françoise NOUVET est embauché à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 en CDD pour une durée hebdomadaire de 35 heures pour en assurer le service.

Elle sera formée pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale au mois d'octobre sur la Poste de Houdan et l'Agence Postale Communale de Saint Léger en Yvelines.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir sur les futurs travaux à inscrire aux différents programmes de l'Etat.

## **RENTREE SCOLAIRE**

### **EFFECTIFS 2011/2012**

L'école de Condé compte 54 élèves répartis en 3 classes comme suit :

- ⌘ Mme SANJIVY - Directrice, aura 18 CP,
- ⌘ Mme BIGOT (lundi et mardi) et M. DEMAS (jeudi et vendredi) auront 8 CP et 10 CE1,
- ⌘ Mme DAHYOT aura 18 CE1

## **CANTINE SCOLAIRE**

La cantine de Condé reçoit entre 45 et 48 pensionnaires par jour partagés en deux services.

## **TRANSPORT SCOLAIRE**

70 Condéens sont inscrits au bus. La réunion de rentrée scolaire n'ayant pas eue lieu, Madame le Maire n'est pas en mesure de fournir les effectifs globaux des 3 communes.

## **CENTRE DE LOISIRS**

Des modifications du mode d'inscription du mercredi et des vacances scolaires ont été nécessaires. Le nombre de places du Centre est limité à 30 enfants. A ce jour, 34 demandes d'inscriptions à l'année ont été déposées pour le mercredi et 4 familles supplémentaires demandant une dérogation. Les centres de loisirs les plus proches, Boutigny et Houdan, ont des difficultés pour accueillir le « surplus » de Condé.

Le problème a été évoqué en bureau CCPH d'autant plus qu'avec l'évolution de la commune dans les années à venir, la fréquentation du centre augmentera.

## **ETUDE DIRIGEE**

Le service d'étude dirigée s'avère être un succès, les effectifs sont atteints. Le montant de ce service étant plus attractif que celui du périscolaire, les parents se sont inscrits très rapidement. 34 élèves profitent de ce service.

## ELECTIONS AU CONSEIL D'ECOLE

Madame SANJIVY, Directrice de l'Ecole de Condé sur Vesgre, organise une commission électorale concernant les élections des représentants des parents d'élèves afin d'y arrêter le fonctionnement et le calendrier.

Les élections au Conseil d'Ecole auront lieu à Condé sur Vesgre dans la salle du Conseil Municipal le 14 octobre 2011 de 16 heures à 20 heures.

Madame le Maire demande à Monsieur Duval de bien vouloir y être présent.

## ADMINISTRATIF

### CDD D'UN PERSONNEL ADMINISTRATIF

Madame le Maire informe qu'il convient de modifier le contrat de Madame NOUVET suite à sa prise de fonction à l'Agence Postale Communale prévue le 2 novembre 2011.

Cette modification intervient rétroactivement au 1<sup>er</sup> septembre 2011 de la façon suivante :

- ☞ Au 31 août 2011, Madame Nouvet était sous contrat CAE à 30 heures hebdomadaires.
- ☞ Au 1<sup>er</sup> septembre 2011, Madame Nouvet est sous CDD à 35 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir acter cette modification.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du contrat de Madame Nouvet.

### FIXATION DES RATIOS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2011

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que depuis la loi du 19 février 2007, les collectivités doivent définir elles-mêmes des taux de promotion pour l'avancement de grade de leurs agents, appelé également ratios d'avancement de grade.

Un ratio doit être fixé pour chaque grade d'avancement pour les trois catégories (A, B et C).

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer le taux applicable à chaque cadre d'emploi.

#### Catégorie C :

##### Filière Administrative :

Grade	Par examen professionnel	Par avancement de grade
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	100%
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	100%
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	100%
Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	100%

##### Filière Technique :

Grade	Par examen professionnel	Par avancement de grade
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	100%
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	100%
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	100%
Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	100%

Il convient évidemment, pour prétendre à l'avancement de grade, de remplir les conditions statutaires (ancienneté de services effectifs, classement à un échelon minimum, examen professionnel...).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les ratios tels que proposés.

### CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

**Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à contrat durée déterminée à temps complet en charge de l'agence postale communale,

Considérant la nécessité de supprimer trois emplois de non titulaire à savoir :

- ⊗ 1 grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe en raison de la fin d'un contrat CAE (le même agent embauché en CDD à temps complet)
- ⊗ 2 grades d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, en raison de la fin de contrat à temps non complet à raison de 5h30 hebdomadaires pour la surveillance de cantine scolaire.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

**- la création**

- d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à contrat à durée déterminée en charge de l'agence postale communale à raison de 35 heures hebdomadaires.

**- la suppression**

- d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire en CAE à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.
- de deux emplois d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire à temps non complet à raison de 5h30 hebdomadaires pour la surveillance de cantine scolaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

à compter du 01/09/2011 pour :

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique,

- ⊗ Grade : Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif .....quatre  
- **nouvel effectif .....deux**

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administrative,

- ⊗ Grade : Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif .....deux (1 titulaire et 1 CAE)  
- **nouvel effectif .....deux (1 titulaire et 1 CDD)**

à compter du 01/11/2011 pour :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administrative,

- ⊗ Grade : Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe : - ancien effectif .....un  
- **nouvel effectif .....zéro**
- ⊗ Grade : Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif .....zéro  
- **nouvel effectif .....un**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 « Charges de personnel », articles 6411 « Personnel titulaire » et 6413 « Personnel non titulaire ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

**QUESTIONS DIVERSES**

**FESTIVAL DE DANSE DU PAYS HOUDANAIS**

L'association « Festival de Danse du Pays Houdanais » organise les 3 et 4 mars 2011 à la salle des fêtes d'Orgerus un festival où toutes les formes de danse pourront être représentées qu'elles soient pratiquées par des amateurs ou des professionnels.

## ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales auront lieu le 25 septembre 2011 au Palais des Congrès à Versailles.

## FEUX DE JARDINS

Monsieur DEBIAIS informe que les déchets verts sont considérés comme déchets ménagers.

Le Règlement Sanitaire Départemental indique qu'il est strictement interdit de brûler tout déchet ménager.

Seuls les professionnels et agriculteurs dans l'exercice de leur activité sur leur propriété sont autorisés à brûler sur dérogation du Préfet.

Il est rappelé qu'il est mis à disposition des ramassages de déchets verts par le SIEED d'avril à décembre et que les déchetteries sont elles ouvertes toutes l'année.

## GENDARMERIE

Madame le Maire a reçu des rapports sur les événements enregistrés sur la commune par les services de la Gendarmerie de Maulette.

- ☞ Incendie à la Colonie
- ☞ Cambriolage rue de la Poterie
- ☞ Dégradation de véhicule rue de la Vesgre, Rue du Vivier,
- ☞ Vol à la roulotte route de Saint Léger, Clos d'Houël, Route de la Mare aux Biches, Le Rohard,
- ☞ Découverte d'un cyclomoteur volé,
- ☞ Dégradation de grillage rue du Hallier,
- ☞ Contrôle routier avec vérification d'alcoolémie,
- ☞ Vêtements de femme retrouvés sur la RD936 en forêt de Rambouillet.

Monsieur Duval signale que des personnes stationnées en bord de route, arrêtent des véhicules et demandent de l'argent prétextant une panne d'essence. Ils ont été vus à plusieurs endroits (RN12, commune de Saint Léger, Commune de Condé) avec des véhicules différents.

Madame le Maire signale qu'elle a demandée l'intervention de la Gendarmerie pour des problèmes de stationnement de véhicules et de tapage.

## FORUM DE L'EMPLOI

Le Forum de l'Emploi qui devait avoir lieu les 14 et 15 octobre 2011 est reporté au printemps 2012.

## JOURNEE DU PATRIMOINE

Madame LION informe que les Journées du Patrimoine ont lieu les 17 et 18 septembre 2011 et que toutes es bonnes volontés sont acceptées.

## KASSOUMAI

Madame GUIGNON a reçu à son domicile une habitante de Baïla.

## MONSIEUR CHRISTIAN BUKOVEC

Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal rendent un dernier hommage à Monsieur Christian BUKOVEC.

## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

### Permis de construire en cours d'instruction :

PIOC-GAREL	25, rue du Gué Porcherel	Abri à voiture
BONNET	32, rue de la Poterie	Création combles
LEBLOND	13, rue de la Poterie	Extension maison et abri à voiture
BARBE	Camping de la Mare aux Biches	Piscine
SCI FARVAULT	15, rue du Vieux Village	Extension Boulangerie + création de 2 nouveaux locaux commerciaux

### Permis de construire accordé tacitement :

NEANT



**Permis de construire accordé :**

NEANT

**Permis de démolir accordé :**

NEANT

**Permis de construire non instruit**

NEANT

**Déclaration Préalable en cours d'instruction**

MASSONNET	19 bis, rue de la Vallée Guérin	Installation de fenêtre de toit
PHILIPPE	12, route de la Cavée	Construction d'une véranda
LANDRE	25, rue de la Vesgre	Abri à voiture
ERDF	Rue du Vieux Village	Poste de distribution électrique

**Déclaration Préalable accordée**

DE SAINT ALBIN	1, rue du Vieux Village	Modification d'une fenêtre
LEYRAT	8, Clos des Vieux Chênes	Ravalement
LAHAYE	22, rue de Poulampont	Construction d'une Véranda
BOUDJENANE	13 bis, rue de Poulampont	Construction d'une piscine
LEAU/ROUILLON	4, Chemin Vert	Pose de panneaux photovoltaïques

**Déclaration Préalable accordée tacitement**

DE SAINT ALBIN	1, rue du Vieux Village	Modification d'une fenêtre
LEYRAT	8, Clos des Vieux Chênes	Ravalement
ROBERT	26, rue de Poulampont	Réfection de toiture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le Maire  
Josette JEAN